



NEGOCIATIONS SALARIALES

+1.55 % c'est le **minimum** que prévoit la convention collective pour l'augmentation de l'enveloppe RCE + RCI.

+1.05 % c'est l'inflation prévisionnelle retenue pour 2020.

Nos objectifs en entrant en négociation :

- Aller au-delà du minimum pour une juste reconnaissance des efforts des salariés.
- Diminuer l'écart de rémunération entre Hommes et Femmes.
- Continuer la fidélisation des jeunes collaborateurs.



Ce que vos représentants ont obtenu :

+1.75 % !

Dont 0.05 % destiné au rattrapage salarial Femmes/Hommes, après 0.10% en 2019.

Et le maintien dans la grille du poste de Conseiller Particuliers Junior.



Une belle négociation en ces temps de chute du PNB, de la mise en danger de notre résultat et où seulement 34 % des salariés se disent satisfaits de leur rémunération. (Dernier baromètre social)